

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

127.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

OBJET : Subvention de fonctionnement 2019 en faveur de l'association Handestau.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association Handestau, créée en septembre 2005, est présidée par Madame Margaret Moreno. Son siège se situe 29, boulevard Albin Bandini 13016 Marseille.

Sa mission est d'accueillir quotidiennement des personnes en situation de handicap âgées de 18 à 60 ans en leur proposant diverses activités ayant pour objectif de développer leur autonomie et leur insertion sociale. L'association Handestau est organisée en plateforme avec trois pôles :

- un accueil de jour d'une capacité actuelle de 24 places, ayant pour but de développer l'autonomie de personnes en situation de handicap mental et moteur légers par leur participation à plusieurs ateliers :
 - céramique, peinture, couture, chant, musique, théâtre... ;
 - cuisine dans un restaurant d'application ;
 - sport adapté ;
 - insertion sociale.
- un dispositif passerelle entre l'accueil de jour et le centre de formation régional de formation adaptée (CFARFA) permettant à 11 usagers de bénéficier d'un accompagnement éducatif et pédagogique personnalisé.
- un centre de formation régional de formation adaptée permettant aux personnes qui le souhaitent et en ont les capacités, de s'orienter vers un certificat d'aptitude professionnelle.

Ces missions sont accomplies par des bénévoles et 14 salariés. Elles s'inscrivent dans le cadre du droit au répit qui constitue un des axes importants du schéma départemental des personnes handicapées 2017-2022. Cette action innovante de soutien des personnes handicapées et de leurs aidants permet une diversification de l'offre d'aide et de répit.

Pour l'exercice 2019, l'association prévoit un budget global de 630 450 € dont une subvention de fonctionnement de 70 000 € qui lui a déjà été accordée pour permettre le financement partiel des salaires.

Néanmoins, malgré cette aide, l'association ne dispose pas de fonds suffisants pour financer les salaires du personnel jusqu'à la fin de l'année 2019. C'est pourquoi, elle sollicite une nouvelle subvention pour un montant de 69 000 €

Nous proposons de lui allouer une subvention complémentaire d'un montant de 69 000 € représentant 11% du total de son budget.

Les autres recettes prévisionnelles sont issues de subventions sollicitées auprès d'organismes publics et de la fondation de France ainsi que des participations versées par les usagers notamment issues de la prestation de compensation du handicap. Le solde du budget est financé sur les fonds propres de l'association Handestau.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL